

Concertation préalable Rhône Décarbonation

Réunion d'ouverture de la concertation

Le 27 mars 2025 à 18h

Montalieu-Vercieu

La réunion a duré 1 heure et 45 minutes.

Intervenants en tribune:

- Accueil républicain :
 - o Christiane DREVET, 1e adjointe au maire de Montalieu-Vercieu
 - Jean-Yves BRENIER, président de la Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné
- Vicat :
 - o Didier PETETIN, Directeur général délégué et directeur opérationnel France
 - Christian DAUMARIE, Directeur de projet
- SPSE:
 - o Fabien POURE, Directeur général
 - o Laure CAROUGEAU, Directrice des relations territoriales
- Elengy
 - o Didier LHUILLIER, Directeur général adjoint
 - o Joachim LABAUGE, Directeur CO₂
- RTE:
 - o David VALETTE, Responsable de projet concertation
- Garants de la concertation (Commission nationale du débat public) :
 - o Xavier DERRIEN
 - o Hervé FIQUET
 - Jean-Michel FOURNIAU
- Modération : Séverine DUMONT, Systra

Déroulé

Accueil républicain

- . Christiane DREVET, 1e adjointe au maire de Montalieu-Vercieu
- . Jean-Yves BRENIER, président de la Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné
- . Discours introductif des représentants des maîtres d'ouvrage :

Vicat : Didier PETETINSPSE : Fabien POUREElengy : Didier LHUILLIER

Présentation du cadre et des modalités de la concertation

- . Le mot des Garants : la Commission nationale du débat public (CNDP), leur rôle et le cadre de la concertation
- . Les modalités de la concertation



Questions-réponses sur le dispositif de concertation

Présentation du projet : contexte, objectifs, caractéristiques

- . Exposé de présentation du projet
- . Vidéo de présentation du projet

Echanges sur le contexte et le projet

- . Questions et avis des participants
- . Réponses et commentaires apportés par les maîtres d'ouvrage

Mots de conclusion

Accueil républicain

Christiane DREVET, 1e adjointe au maire de Montalieu-Vercieu : « Nous sommes très heureux de vous accueillir ce soir à Montalieu-Vercieu. Sachez que la lutte contre le réchauffement climatique est un challenge que nous, élus, tenons à relever et devons relever, bien évidemment. Soyez assurés que ce projet de décarbonation de l'activité humaine est un projet sur lequel les élus resteront très attentifs et actifs. Bonne réunion. »

Jean-Yves BRENIER, président de la CC Les Balcons du Dauphiné : « Merci, madame la première adjointe. Je vous salue tous, en vos grades et qualités.

Je salue les élus et, bien évidemment, nos trois garants de la CNDP qui ont pour fonction – et dans votre titre c'est bien une bonne dénomination – de garantir le fait qu'on ait des discussions territoriales sur des grands projets.

Pour tout vous dire et quelques éléments de contexte, les Balcons du Dauphiné, c'est la deuxième communauté de communes de l'Isère, qui comprend 80 000 habitants et 47 communes.

J'allais dire, nous avons presque l'habitude des grands projets, puisque nous sommes en ce moment même sur une autre concertation CNDP, sur un autre sujet qui est le sujet de l'EPR2 qui est de l'autre côté du Rhône, dans l'Ain bien évidemment, et qui concerne donc un projet d'envergure. Encore plus important, excusez-moi, messieurs-dames, mais en tout cas dont la concertation est en cours jusqu'au 15 mai.

Vous dire aussi quelques éléments de contexte. C'est un territoire, celui du Nord-Isère, que j'ai l'honneur de présider, qui va être touché par de nombreux projets externes, c'est-à-dire des projets qui n'ont pas été, en tout cas, des projets d'élus, endogènes. C'est évidemment la question de l'EPR2, le projet Rhône décarbonation, mais c'est aussi pour une partie du territoire, la question du Lyon-Turin, c'est aussi la question du tram-train entre Crémieu et Lyon, c'est aussi un projet de franchissement sur l'Ain à l'ouest du territoire. Ça signifie que ce territoire est un territoire qui bouge, est un territoire qui a besoin d'être concerté et je reprends vraiment là, le vocabulaire évidemment de la CNDP, mais c'est surtout un projet pour lequel les élus ont besoin d'être associés et je dois dire que dans ce cas-là, très sincèrement, on a été associés, on a eu des discussions déjà avec les garants, mais on a aussi évidemment des discussions avec la société Vicat. Nous sommes partenaires et je peux le dire, on se voit très régulièrement et, en fait, l'entreprise Vicat est aujourd'hui un acteur majeur du territoire avec lequel les relations sont très bonnes et, en tout cas, elles sont complètement décomplexées. Assez, on a pu tout se dire.

Vous dire aussi que – et j'ai déjà une expérience très récente, avec cet autre projet de l'EPR2, où j'ai entendu la SAFER qui commençait à se promener sur le territoire pour aller chercher des compensations, sans forcément avoir ces concertations territoriales. Et je vous le dis aujourd'hui de manière très claire et nette, il faut qu'on articule tous ces projets. Le territoire des Balcons du Dauphiné ne sera pas uniquement un territoire de compensation, qui sera victime d'un certain nombre de projets. Nous devons être acteurs de la construction de l'avenir de ce territoire, parce qu'il y a des enjeux économiques, des enjeux qui sont liés à nos habitants, il y a des enjeux qui sont liés à la mobilité et, globalement, tous ces projets peuvent avoir des effets qui pourraient déséquilibrer ce territoire et nous sommes, nous les élus, garants de ces équilibres, de cet équilibre.

Donc je tiens, très sincèrement, à vous dire ce soir que nous serons extrêmement attentifs à être associés à tout ce qui pourrait nuire à ces questions d'équilibre territoriaux, parce que c'est notre mission d'élus. En tout cas, c'est celle que je me suis fixée.

Mais tout va bien par ailleurs.

Donc vous dire aussi que nous avons, comme d'autres territoires, un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), pour lequel nous regardons évidemment la production de CO_2 du territoire et, bien évidemment, je ne l'apprendrai à personne, que 90 % des émissions de ce territoire sont liées, évidemment, à cette usine de Montalieu-Bouvesse.

Je dis quand même, parce qu'elle est sur deux territoires et deux communes, des Balcons du Dauphiné, sur Montalieu et Bouvesse-Quirieu. Vous dire qu'effectivement nous avons un intérêt territorial à regarder de près et à accompagner ce projet qui doit être aussi une chance pour ce territoire dans sa décarbonation. Parce que quand on a travaillé sur la question du PCAET, il y a une surreprésentation, évidemment, de la production de CO₂ sur ce territoire par l'usine. Il est parfois difficile de demander aux habitants de faire des efforts, alors même que leurs efforts, je dis simplement que, quasiment, si on supprimait toutes les voitures du territoire, ça baisserait peut-être de 10 % la production de CO₂ de ce territoire. Donc, ça signifie bien qu'effectivement, si on veut aussi accompagner le changement de nos habitants, il faut aussi qu'on ait des gages qui soient donnés par le monde économique, et c'est le cas aujourd'hui sur un projet tel que celui-là.

Territorialement on a cet intérêt, mais aussi, effectivement, on regardera de près les fuseaux de passage, parce que je sais qu'il y a déjà trois fuseaux, dont un qui est plutôt privilégié, bien évidemment, comme souvent dans ce genre de projet. Mais on regardera aussi de près la question des consommations, des compensations environnementales. On regardera de près aussi parce que nous sommes en territoire agricole. La question de la consommation agricole est la question aussi de la préservation de la capacité agricole du territoire, ne serait-ce qu'en phase projet. En tout cas, voilà, nous sommes un acteur majeur pour un accompagnement de ces projets et nous devons effectivement être en primeur du travail de manière à pouvoir aussi expliquer sur le territoire ce qu'il va se passer et comment ça va se passer.

Je n'irai pas plus loin parce que je ne suis pas technicien et je laisse la parole aux professionnels qui vont nous expliquer ce qu'est ce projet. Et évidemment, nous avons un kit à donner à aux communes et les communes seront aussi encouragées, bien évidemment, à distribuer tous ces documents à leur population, pour faire en sorte que on puisse avoir tous ces échanges et qu'on n'ait pas des gens qui nous disent : « mais on ne savait pas », parce qu'effectivement on le sait. Donc, c'est le moment aussi pour la population de pouvoir avoir ces discussions territoriales avec la CNDP, mais aussi avec les porteurs de projets. Voilà, je vous souhaite une bonne réunion. »

Séverine DUMONT, Systra : « On accueille maintenant les directeurs des entreprises : M. Didier PETETIN, Directeur général délégué et Directeur opérationnel France de Vicat ; M. Fabien POURE, Directeur général de SPSE ; et M. Didier LHUILLIER, Directeur général adjoint d'Elengy. Je vous invite à nous rejoindre pour un mot d'accueil également. »

Didier PETETIN, Vicat: « Madame la première adjointe, Monsieur le président. Merci pour vos interventions. Messieurs les garants, mesdames, messieurs, donc je suis directeur général délégué du groupe Vicat, dont le siège social est à L'Isle-d'Abeau, proche d'ici, en Isère, où se trouve notre siège, notre centre de recherche. Et, bien évidemment, je suis très heureux d'être parmi vous.

La transition écologique de l'industrie lourde nécessite des projets d'envergure pour conserver les savoirfaire et garantir la souveraineté, à la fois de la France et de l'Europe. Et Vicat, en tant qu'acteur majeur de l'industrie cimetière, est historiquement ancré dans ses territoires en France, mais également à l'étranger, et spécifiquement en Isère. Vicat a engagé cette transformation profonde pour atteindre des objectifs de réduction de gaz à effet de serre.

Donc, après un premier projet qui vient de démarrer en Lorraine, en Meurthe-et-Moselle, accueilli et soutenu dans le cadre du plan France Relance, parmi les premiers lauréats du plan, c'est à souligner, nous nous apprêtons à changer d'échelle dans la trajectoire bas-carbone avec ce projet Rhône décarbonation qui est structurant à plusieurs titres.

Le premier : l'usine de Montalieu-Vercia deviendra – c'est déjà la plus grosse cimenterie en France, mais deviendra l'une des premières cimenteries françaises à franchir un tel cap technologique, offrant un modèle reproductible à l'échelle industrielle.

Le second point : ce projet est viabilisé par son effet d'échelle justement, les initiatives régionales telles que Rhône CO₂ ou Déclyc, et contribuera pleinement à la réalisation des objectifs du plan France Nation verte et de la Stratégie nationale bas-carbone et, enfin, fera la démonstration qu'il est possible de préserver la compétitivité d'une industrie cimentière sur un territoire national et donc ses emplois, notamment ruraux. Et je pense que c'est un point important de notre industrie, c'est qu'elle est souvent implantée dans les territoires ruraux, nous créons de l'emploi et nous développons de l'activité. Nous avons un vrai rôle et nous intervenons fortement dans la chaîne de l'économie circulaire.

Donc, un tel projet, en revanche, nécessite des investissements massifs, qui ne peuvent être portés par le groupe Vicat seul, et donc le soutien de la puissance publique sur les plans financier et réglementaire – j'insiste sur le règlementaire également –, la collaboration avec des entreprises expertes sont incontournables pour sa concrétisation. C'est aussi pour ça que nous sommes réunis.

Donc, la décarbonation de l'industrie cimetière est au cœur de l'économie, des territoires et de la compétitivité nationale. En effet, le ciment est stratégique pour le développement des infrastructures. Et notamment, vous l'avez évoqué, des projets de centrales nucléaires, qu'on ne sait pas encore réaliser avec d'autres types de matériaux.

Et il est aussi indispensable pour bâtir la ville de demain décarbonée, puisqu'il n'existe pas d'alternative économiquement viable et en quantité suffisante pour répondre à la question et surtout pour relier aussi les territoires ruraux ou centres urbains.

Le second point. Vicat est un groupe industriel, familial, français. Mais on est l'unique cimentier français aujourd'hui présent sur le territoire. Nos autres concurrents sont à capitaux étrangers. Et nous sommes résolument engagés dans la décarbonation et on n'a pas attendu ce projet pour débuter - je l'ai précisé avec le projet Argilor. Et donc nous sommes dotés d'objectifs climatiques ambitieux selon une trajectoire bas-carbone reposant sur différents leviers complémentaires déjà bien engagés. Le premier de ces objectifs, c'est la modernisation de nos installations, et je pense que Montalieu est un très bel exemple : l'usine a été construite en 1922. Bon quand vous passez devant l'usine, vous pourrez constater qu'elle a été modernisée depuis, le four tourne toujours. Et nous avons investi de lourdes sommes dans cette modernisation et notamment dans la réduction de nos consommations d'énergie pour en libérer pour d'autres besoins pour la collectivité.

Le second objectif, c'est la substitution totale de nos énergies fossiles. Et donc nous avons engagé depuis de nombreuses années ce travail, avec un objectif qui est l'éradication des énergies fossiles dans nos cimenteries à l'horizon 2030. Quand je dis l'horizon 2030, nous avons déjà deux sites en Europe et en France, donc celui de Xeuilley et un autre en Suisse, qui ont substitué 100 % des énergies fossiles par la valorisation de déchets issus des territoires. C'est-à-dire que nous sommes un acteur important dans les chaînes courtes d'économie circulaire des territoires en valorisant des déchets. Avec un avantage particulier, c'est que la cimenterie a des températures élevées et des temps de séjour du produit process suffisamment important pour valoriser, tout en respectant, bien évidemment, la réglementation environnementale des déchets.

Et c'est ce à quoi nous nous employons et aujourd'hui, au niveau national, près de 70 % des combustibles ont déjà été substitués. Le troisième objectif, c'est la réduction du taux de clinker. C'est en fait le calcaire que nous avons cuit et par la cuisson à haute température, donc à 1 400 degrés, ce qu'on appelle le CACO₃ relargue son CO₂, et donc le CO₂ part à la cheminée. C'est pour cette raison que nous sommes le principal émetteur de CO₂ du territoire.

Ce sur quoi nous travaillons – et nous le faisons à la fois dans nos usines, mais qui impliquent un travail mené dans nos laboratoires, et notamment celui de L'Isle-d'Abeau – c'est de réduire ce taux de clinker tout en conservant les mêmes propriétés. Il y a beaucoup de communication sur des produits miraculeux qui n'ont plus de clinker. On préfère se concentrer sur le projet de décarbonation de nos cimenteries, mais en effet, par un travail par la réduction. Alors, c'est le cas à Nancy avec le projet Argilor à partir d'argiles activés, qui sont en fait des pouzzolanes artificielles ; par le remplacement par des calcaires très finement broyés. Il y a un certain nombre de technologies qui permettent de réduire ce taux de clinker.

On a atteint nos trois étapes, et il en reste une dernière, c'est-à-dire le CO₂ émis par la cuisson du calcaire restant et donc du clinker restant. C'est le projet qui nous réunit, c'est justement le captage et le transport de CO₂ sur Fos-sur-Mer pour son traitement.

Et notre objectif, bien évidemment, c'est la neutralité carbone sur le territoire, de permettre, d'apporter des solutions sur le marché de la construction avec des solutions à zéro empreinte carbone. Et donc Rhône décarbonation représente un investissement, vous l'aurez compris, structurant pour la décarbonation du couloir rhodanien et de par son ampleur.

Montalieu est le point de départ. En effet, ce site joue un rôle de catalyseur en devenant le premier maillon central de cette chaîne industrielle mutualisée de décarbonation de l'ensemble du couloir rhodanien, qui regroupe de nombreuses industries dégageant du CO₂. Et Vicat, en s'associant avec des partenaires industriels de premier plan sur le même plan, garantit cette mutualisation par les compétences et les enjeux technologiques qui sont en jeu. Et donc je remercie RTE, SPSE et Elengy de nous accompagner dans ce projet, parce que sans eux nous pourrions difficilement avancer. Et là, ça va être un travail d'équipe, un travail collectif, et on adore ça, le travail collectif.

Donc Vicat est prêt à agir en décarbonant la plus grande cimenterie de France, et à devenir un acteur majeur de la décarbonation. Ce projet positionnera la France comme un leader européen dans la transition

écologique des industries lourdes et fera la preuve qu'une filière critiquée pour son empreinte carbone – on parle de bétonisation : la bétonisation, c'est l'usage qu'on fait du ciment et du béton et ce n'est pas le producteur : le producteur vend, il répond à un besoin – donc en nous positionnant comme leader de cette transition, on fera la preuve, en effet, que notre filière sait se remettre en question et peut devenir une alliée de la transition environnementale. Et donc soutenir les projets de décarbonation, c'est faire le choix d'une industrie française exemplaire, d'un avenir durable et d'une transition écologique qui allie ambition et réalisme. C'est aussi démontrer que la France peut concilier ambition climatique et préservation de son tissu industriel, pour conserver sa souveraineté tout en renforçant son attractivité économique sur la scène internationale.

Et c'est enfin l'opportunité de montrer que la décarbonation peut rassembler élus, citoyens et associations environnementales – je pense à Lo Parvi que je voudrais saluer pour le travail remarquable qui est fait depuis plusieurs décennies maintenant. On a tous les cheveux gris maintenant, mais ce n'est pas à cause de l'environnement, c'est parce qu'on on a un partenariat dans la durée et les résultats sont là et c'est assez exceptionnel et je le tiens à le souligner.

Mais c'est aussi une lourde responsabilité que nous portons, qui est celle de respecter nos engagements vis-à-vis des parties prenantes ici présentes. Et je vous invite donc à la plus grande mobilisation pour soutenir ce projet Rhône décarbonation et c'est ce dont nous souhaitons vous convaincre à travers ces échanges ce soir. Je vous remercie. »

Fabien POURE, SPSE : « Bonsoir à tous. Fabien POURE, SPSE pour Société du Pipeline Sud-Européen. La société SPSE a été fondée en 1960. Cela fait soixante ans que nous sommes spécialisés dans le transport d'hydrocarbures liquides par canalisations enterrées de grandes capacités et sur de longues distances. SPSE est aujourd'hui propriétaire d'un réseau de pipelines de 1 800 km qui interconnecte la région de Fos-sur-Mer, près de Marseille, aux industries de la vallée du Rhône, mais également à des industries en Suisse et également en Allemagne.

Nous sommes très actifs dans la transition énergétique et nous travaillons depuis plusieurs années sur le sujet avec l'implantation, notamment, d'une des plus grosses centrales solaires sur notre site de la région PACA, de Fos-sur-Mer.

Et dans le cadre de ces projets qui accompagnent la transition énergétique, eh bien, nous envisageons, avec nos partenaires, Vicat, Elengy et RTE, de convertir 300 km d'un pipeline existant qui relie Fos-sur-Mer à Meximieux, près de Montalieu, qui, nous le souhaitons, sera converti pour transporter du CO₂ sous forme gazeuse. Dans le cadre de ce projet, nous envisageons également de raccorder ce pipeline de grande capacité par des canalisations enterrées neuves pour connecter le site de Montalieu au pipeline reconverti. Et nous envisageons également, dans le sud, de raccorder l'autre extrémité de ce pipeline au site d'Elengy qui assurera la liquéfaction du CO₂ qui sera transporté d'ici jusqu'à Fos-sur-Mer.

Et c'est à ce moment-là que je vais donner la parole à Elengy pour expliquer le reste du process. »

Didier LHUILLIER, Elengy: « Je suis ravi d'être parmi vous. Je vais être bref pour pouvoir entrer dans le vif du sujet de notre projet, notre concertation. Juste vous dire quelques mots pour nous présenter. Elengy est un acteur historique du gaz naturel liquéfié (GNL) depuis près de soixante ans : nous possédons et gérons trois terminaux méthaniers d'importation qui sont, pour deux d'entre eux, basés à Fos-sur-Mer : Fos Cavaou et Fos Tonkin, le terminal qui nous intéresse aujourd'hui avec le projet Rhône décarbonation ; et puis à un terminal à Saint-Nazaire dans l'estuaire de la Loire.

Alors ces trois terminaux, ils servent à quoi ? Ils servent à importer le gaz naturel sous forme de gaz naturel liquéfié. Nous ne sommes plus, quasiment plus, producteurs de gaz naturel en France, donc on l'importe soit par gazoduc, sous forme comprimée à haute pression ou sous forme liquéfiée. Pour ça il est refroidi à -160 degrés sur le lieu de production, puis transporté par bateau jusqu'à un port d'importation sur nos trois terminaux. Sur ces ports d'importation, notre métier, c'est de connecter le bateau, de décharger le GNL pour le stocker dans des gros réservoirs et ensuite de le regazéifier, en utilisant la chaleur de l'eau de mer, de l'odoriser et de l'envoyer sur le réseau.

C'est un métier qui est stratégique, parce que l'an dernier, nous avons accueilli près de 200 bateaux. 200 bateaux, c'est 150 térawattheures d'énergie. Vous allez me dire : 150 térawattheures d'énergie, c'est quoi, c'est beaucoup, c'est combien ? C'est 40 % du gaz naturel consommé en France l'an dernier. Donc 40 % du gaz naturel consommé en France a été importé via nos terminaux. Donc, c'est très important. Pour donner un autre ordre de grandeur de 150 térawattheures, pour parler en termes d'électricité, c'est l'équivalent de dix fois la production annuelle d'une centrale nucléaire comme celle du Bugey, donc c'est très significatif.



Donc notre métier, c'est d'importer du gaz naturel liquéfié. Nous avons 400 personnes mobilisées au quotidien pour ce faire, avec une très forte culture de la sécurité et de la sécurité industrielle. Nos trois sites sont classés Seveso seuil haut.

Alors, nous avons lancé une stratégie de décarbonation autour de trois axes. Le premier axe, c'est décarboner nos activités, c'est réduire notre empreinte carbone en évitant les émissions de CO₂, et en réduisant notre consommation d'énergie, notre consommation d'électricité.

Le deuxième axe, c'est de décarboner la mobilité terrestre et maritime, pour alimenter des stations-service de GNL, pour décarboner le transport routier. Et la décarbonation maritime, si on recharge du GNL sur des bateaux qui vont ensuite ravitailler des gros bateaux de transport de marchandises, des porteconteneurs, notamment des ferries, ou bien des bateaux de croisière. Donc, c'est la conversion du transport maritime vers l'utilisation du gaz naturel, une énergie qui n'émet pas de poussière dans l'atmosphère.

Et puis, le troisième axe est l'axe qui nous intéresse aujourd'hui, c'est la décarbonation de l'industrie. Notre stratégie est d'aider les industriels à réduire leur empreinte carbone. Pour ça, on a deux grands axes. Le premier, c'est d'importer de l'hydrogène et ses dérivés. On a notamment un projet d'importation de d'ammoniac bas carbone à Fos Tonkin.

Et le deuxième axe, c'est de travailler sur des projets de décarbonation de l'industrie à travers la gestion du CO₂. Après la captation du CO₂ à la source par Vicat, une fois acheminé par SPSE, il arrive dans notre terminal et notre métier est de le liquéfier, de le stocker et ensuite de le charger dans des bateaux pour être exporté.

Donc, voilà notre métier. C'est une énergie et une activité historique, comme je l'ai dit tout à l'heure, avec un fort savoir-faire, et on est vraiment lancé dans une stratégie de décarbonation et ce projet Rhône décarbonation est un projet qui entre totalement dans notre stratégie.

Je voulais juste prendre une minute pour conclure sur ce que sont, pour moi, les facteurs de succès pour un projet comme celui-là. Le premier, c'est la concertation . Ces projets d'infrastructures, ces projets de décarbonation verront le jour s'ils sont compris, acceptés par le territoire et intégrés au territoire. Donc c'est fondamental. Le deuxième facteur de succès, c'est le travail d'équipe. On parle d'un projet d'infrastructures avec des investissements qui se chiffrent en centaines de millions d'euros. Tout l'enjeu est de réutiliser le plus possible des installations existantes pour éviter l'impact carbone et pour réduire le coût. Et donc un travail d'équipe, comme cela a été signalé par Didier PETETIN tout à l'heure, entre les industriels est la meilleure manière de trouver la bonne formule, la meilleure solution pour réaliser ce type de projet. »

Présentation du cadre et des modalités de la concertation

Séverine DUMONT, Systra : « Merci et merci pour votre attention, on va pouvoir lancer les présentations et les débats.

Je vais désormais laisser la parole à M. Xavier DERRIEN, garant de la concertation du projet Rhône décarbonation, qui va nous rappeler le cadre de la concertation et le rôle des garants au long de cette concertation qui va durer trois mois. »

Xavier DERRIEN, **garant** : « Bonsoir. Je suis un des trois garants de la concertation nommé sur le projet Rhône Décarbonation. On se présentera plus en détails tout à l'heure, en deuxième partie.

Tout d'abord, je vais vous parler de la Commission nationale du débat public. La CNDP est l'autorité garante du débat public. Elle a été créée en 1995. Elle est devenue autorité administrative indépendante en 2002. Et elle a pour but de veiller au respect de la participation du public à l'élaboration de projets, plans, programmes qui ont un impact sur l'environnement, et qui présentent de forts enjeux socio-économiques.

En fonction de seuils financiers, différents projets comme le projet Rhône Décarbonation font l'objet de concertations préalables obligatoires sous l'égide de la CNDP. Cette Commission n'est pas là pour faire accepter un projet, mais pour montrer aux décideurs les questions que le projet suscite et les conditions de sa faisabilité. Elle a également pour rôle de faire en sorte que toutes les paroles soient entendues avec la même attention.

Les valeurs prônées par la CNDP sont : l'indépendance, la neutralité, la transparence, l'égalité de traitement, l'argumentation et l'inclusion.

En se référant à l'article L121 du code de l'environnement, il convient de préciser que la participation du public est mise en œuvre en vue d'améliorer la qualité de la décision publique, de contribuer à sa légitimité démocratique, d'assurer la préservation d'un environnement sain pour les générations actuelles et futures,



de sensibiliser et d'éduquer le public à la protection de l'environnement et, enfin, d'améliorer et de diversifier l'information environnementale.

La CNDP garantit au public le droit d'accéder aux informations pertinentes permettant sa participation effective. L'un de nos premiers rôles en tant que garant est en effet de garantir le droit à l'accès à l'information. Nous avons eu un dialogue poussé avec les maîtres d'ouvrage pour rendre accessibles l'ensemble des informations et le dossier du maître d'ouvrage. Les domaines abordés sont en effet très techniques ; tout l'enjeu est de les rendre accessibles, compréhensibles par le public.

La participation confère également le droit pour le public de disposer de délais raisonnables pour formuler des observations et des propositions, ce qui est le cas pour cette concertation qui va durer trois mois.

Et enfin, cette participation confère le droit au public d'être informé de la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions. En tant que garants, nous allons en effet rendre compte de cette phase de concertation, au moyen d'un bilan qui sera public, mis en ligne sur les sites internet de la CNDP et des maîtres d'ouvrage. Ensuite, les maîtres d'ouvrage auront une période déterminée (deux mois) pour répondre aux observations des garants. Tout cela est écrit, transparent, rendu public, accessible à tout le monde.

La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet. Au-delà du contenu technique d'un projet tel que celui-là, il vous est également proposé d'échanger sur son opportunité, de débattre des enjeux socio-économiques qui s'y attachent, ainsi que de leur impact significatif sur l'environnement et l'aménagement du territoire, mais aussi de débattre des solutions alternatives, y compris l'absence même de mise en œuvre du projet.

Nous sommes trois garants. J'ai mes collègues à côté de moi : Jean-Michel FOURNIAU et Hervé FIQUET. Nous sommes nommés par la CNDP. Nous sommes neutres et indépendants, c'est-à-dire que nous ne sommes pas liés aux maîtres d'ouvrage. Nous sommes indemnisés par la CNDP, pas par les maîtres d'ouvrage.

Nous ne donnons pas d'avis sur le projet. Il s'agit là d'une différence avec une enquête publique. Le commissaire enquêteur lui donne un avis qui peut être favorable, avec des recommandations, des réserves éventuellement, voire défavorable. Là, c'est très différent, c'est-à-dire qu'on ne doit pas, nous, donner notre avis sur le projet.

On se concentre sur le processus de concertation.

Auprès de la maîtrise d'ouvrage, nous sommes également prescripteurs de conseils sur les modalités de la concertation avec le public.

Nous sommes enfin une garantie et nous pouvons servir de recours, c'est-à-dire que le public peut nous interpeller. Si des questions nous étaient posées sur notre adresse mail CNDP, dans le cadre de la concertation, en lien avec l'accès à l'information, notre rôle consisterait à aller voir les maîtres d'ouvrage en leur disant : « il faut rendre davantage accessible telle ou telle information ».

Pour exercer nos missions, nous nous référons en outre à la lettre de mission, publique, qui nous a été adressée par notre président, Marc PAPINUTTI. Vous verrez que dans cette lettre de mission, il nous demande notamment d'aborder un débat de fond concernant les questions de collecte, d'acheminement, de stockage du CO₂. Vous verrez que ce débat de fond sera abordé au moyen de 4 webinaires thématiques intégrés à la concertation. »

Séverine DUMONT, Systra : « Je vais vous présenter les principaux rendez-vous de la concertation, donc une concertation qui va durer treize semaines.

Elle a démarré officiellement lundi dernier, donc le 24 mars. Et elle se clôturera le 21 juin.

Donc, on est sur un projet, effectivement, qui part de l'usine Vicat, mais qui va jusqu'au terminal d'Elengy, comme vous l'avez dit tout à l'heure. Donc on est sur cinq départements et deux régions. Donc, ça représente 4 communes pour le tracé sud et 29 communes du fuseau de d'études pour le tracé nord.

Donc, on va organiser des rendez-vous, des rencontres dans ces communes. Mais l'essentiel de l'information, vous allez la retrouver sur le site internet. Vous avez l'URL qui s'affiche là. Le site est en ligne depuis quinze jours maintenant et il y a un module de participation sur lequel vous pouvez émettre un avis, nous poser des questions. Donc, on a un délai de quinze jours pour vous répondre. N'hésitez pas si vous avez besoin d'éclaircir des informations sur le projet suite à nos réunions. Donc, sur ce site, vous pouvez retrouver le dossier de concertation, vous pouvez aussi le retrouver ici ce soir. Il est disponible si vous voulez le ramener chez vous. On a également mis à disposition des dépliants, une synthèse pour aller à l'essentiel de ce projet qui, effectivement, est synthétisé dans un document qui s'appelle le dossier du maître d'ouvrage, mais qui fait quand même presque 100 pages. Voilà donc, vous pouvez aussi lire la synthèse. Émettre un avis ensuite sur le site.

Donc, je vais vous présenter rapidement les modalités. Après, je vous laisserai la parole, parce que l'objectif de cette réunion de ce soir, c'est de vous entendre et de nous poser des questions sur le projet aussi.

Donc la réunion d'ouverture, c'est ce soir pour présenter les modalités, essentiellement, et le projet au global. Mais il y a quatre webinaires qui sont prévus dans une première séquence qu'on a appelée la séquence généraliste. Donc, cette séquence-là, en fait, elle va permettre de comprendre le projet et le débat de fond que Xavier DERRIEN a cité, pour comprendre le captage de CO2, comment on va le transporter, le stocker, etc. Donc là, on a des experts, des intervenants qui viendront. Vous pourrez vous faire expliquer tout ça avec leur présence et leur précision d'experts. Il y a quatre rendez-vous à venir. C'est jeudi 3 avril pour le premier webinaire. Ensuite, on aura un deuxième webinaire, le 10 avril, donc lui qui fera un focus vraiment sur la décarbonation de la filière ciment. Un troisième webinaire, le 15 avril, qui, lui, abordera le modèle économique de ces chaînes. Et puis, pour terminer, des experts viendront nous parler du captage, de la valorisation et du stockage du CO₂. On a également prévu, dans cette séquence, d'aller à la rencontre des jeunes. Donc, on sait que le public jeune se déplace rarement dans les réunions publiques, donc les maîtres d'ouvrage ont souhaité aller directement les rencontrer. Donc, on a des rendez-vous qui sont prévu dans les CFA, dans les écoles d'ingénieurs et également dans les lycées. On a aussi des visites prévues de l'usine Vicat : une visite grand public le samedi 5 avril et des visites avec les lycéens le 3 et le 5 avril. Le premier, le 3 avril, pardon pour les lycéens, et le 5 avril, c'est une visite grand public. Donc, n'hésitez pas à vous inscrire sur le site internet pour pouvoir y participer. On a ensuite une seconde séquence qui, elle, sera plus territoriale, c'est-à-dire qu'on va organiser des rendez-vous sur les territoires et sur des thématiques précises. Donc, on a une réunion qui est prévue à Fos-sur-Mer, donc le 13 mai, et elle, elle abordera vraiment les installations, les impacts et le raccordement du projet, donc sur la zone de Fos. Ensuite, on a deux réunions territoriales donc sur ce territoire, donc une à Lagnieu et une à Montalieu-Vercieu. Donc, à nouveau, on viendra ici le 24 mai, aussi pour parler des installations du projet et des impacts du projet.

On a également une deuxième réunion sur le territoire phocéen, à Martigues, pour aborder également les impacts et l'insertion du projet et elle sera commune avec le débat de territoire qui s'organise sur la zone sud.

Nous allons organiser également des rencontres de proximité. Il y a une permanence qui est prévue sur la commune de Creys-Mépieu, et puis on a également des marchés, donc notamment à Port-Saint-Louis-du-Rhône le 7 juin. Ces rencontres de proximité permettent aux gens de venir directement parler avec le les maîtres d'ouvrage, et ils sont là pour répondre à l'ensemble de vos questions.

Donc, je passe très vite parce que Xavier DERRIEN nous l'a déjà dit, mais à l'issue de cette concertation, les garants vont rédiger un bilan et les maîtres d'ouvrage vont rédiger une réponse. Et donc la réponse du maître d'ouvrage sera disponible sur le site internet de la CNDP et du projet, au plus tard le 20 septembre. »

Questions-réponses sur le dispositif de concertation

Séverine DUMONT, Systra : « Je vais vous laisser la parole désormais. Alors, l'idée, c'est que vous puissiez poser vos questions sur tout ce qui vous a été présenté jusqu'à maintenant, donc essentiellement le cadre de la concertation et ses modalités, et juste après, je laisserai la parole au directeur de projet des quatre entreprises, pour entrer vraiment dans le vif du sujet et vous présenter en détail ce projet.

Donc, si vous avez des questions sur les futurs rendez-vous, sur la concertation, si vous avez des questions à adresser en direct à nos garants, vous pouvez vous exprimer.

Je rappelle peut-être juste les règles. Vous avez une question, vous levez la main, on vous passe un micro et puis vous pouvez vous exprimer.

Donc, y a-t-il des questions ? [Pas de questions.] Vous n'avez pas de questions sur la partie concertation. Eh bien, si vous en êtes d'accord, on va passer au vif du sujet et on va vous présenter le projet plus en détail. »

Présentation du projet : contexte, objectifs, caractéristiques

Christian DAUMARIE, Vicat: « Bonjour à tous. Je suis directeur de projet côté Vicat. Alors, vous l'aurez compris, c'est une concertation un peu particulière, un projet un peu particulier car habituellement, il y a un maître d'ouvrage, peut-être un deuxième. Et là on est quatre. Alors pourquoi on est quatre ? Parce que, que ce soit Vicat, SPSE, Elengy ou RTE, tout seul, on ne peut rien faire. Donc, on a décidé, justement



pour cette concertation, de s'associer pour vous présenter l'ensemble du projet. Donc avec Vicat, cimentier français, et chacune des entreprises experte dans son domaine.

Donc, oui, il y a plus de cent ans d'expérience pour Vicat puisque c'est Vicat qui a inventé le ciment moderne. Et donc on est le point de départ du projet. »

Laure CAROUGEAU, SPSE : « Merci Christian. Donc SPSE est un acteur historique de la logistique de transport de produits pétroliers. Ce sont des installations : 1800 km de pipeline reliant les dépôts pétroliers à Fos-sur-Mer, c'est à peu près deux millions de mètres cubes. Ce sont 150 salariés. Une grande expertise, effectivement, dans le transport de molécules en pipeline, qui sont des installations souterraines. »

Joachim LABAUGE, **Elengy** : « Je suis le directeur développement CO₂ d'Elengy. Je ne vais pas redire ce qu'a présenté Didier LHUILLIER sur nos activités.

C'est vrai qu'en l'occurrence, c'est un projet sur lequel on met à l'œuvre tous nos savoir-faire opérationnels et au service de différents clients, en l'occurrence les clients pour la décarbonation. On a un savoir-faire et des installations qui sont toutes adaptées à ce type de développement. On y reviendra plus en détail dans les minutes qui viennent. »

David VALETTE, RTE: « Je représente RTE. Nous, on gère 100 000 kilomètres de réseau sur la France, qui va du 63 000 volts au 400 000 volts. Ne pas confondre avec Enedis, qui est le réseau de distribution, lui qui va de 220 volts à 20 000 volts.

Voilà donc, nous, on a une mission de service public pour tout le monde : de l'électricité, bien sûr, partout et tout le temps. Notre mission, c'est d'adapter notre réseau et d'accompagner la transition énergétique et de répondre aux demandes de raccordement comme celle du projet d'aujourd'hui décarbonation. On a une troisième mission, qui est d'éclairer les pouvoirs publics sur toutes les questions énergétiques, parce qu'on fait beaucoup d'études de prospective, statistiques, sur tout ce qui concerne l'énergie et l'électricité dans l'Hexagone. »

Christian DAUMARIE, Vicat : « On va rentrer un petit peu plus dans le détail. Alors, je vais d'abord vous donner deux éléments de contexte.

Voilà, tout le monde n'est pas bricoleur. Donc, le ciment, le béton, certains ne savent pas la différence. Le béton, c'est le liant entre le gravier, le sable, et on active cette colle avec de l'eau. Donc ça, ça donne le béton

Alors Didier PETETIN en a déjà parlé, sur le procédé : on prend du calcaire et un autre minéral, souvent des marnes et de l'argile, qu'on va chauffer très fort, jusqu'à 1 500 degrés. Ça décompose complètement les différentes molécules et atomes. On obtient une nouvelle matière qui est le clinker et après, avec ce clinker qu'on va broyer en une fine poudre, en ajoutant d'autres minéraux, on va obtenir la poudre de ciment.

Dans cette opération de chauffage, c'est là où, en effet, il y a le clinker qui dégage son CO_2 de la cheminée. Alors voilà, c'est une industrie qui est difficile à décarboner, puisque les deux tiers des émissions de CO_2 , c'est le clinker, après qu'on a réduit le taux de clinker, optimisé l'usine et substitué tous les combustibles. Et en France, l'objectif de la filière, c'est 50 % de réduction de gaz à effet de serre d'ici 2030 et 90 % d'ici 2050.

C'est quoi, le CO₂ ? C'est un gaz qui est présent dans l'air qu'on respire tous les jours. Donc, ce n'est pas non plus un gaz toxique. C'est un gaz inerte qui n'est pas explosif. Mais voilà, il se trouve que, même s'il y en a très peu dans l'atmosphère, c'est un des gaz de l'atmosphère qui est un gaz à effet de serre. 50 % des émissions humaines sont absorbées naturellement par la biodiversité de la planète, les océans, les forêts, mais il y en a 50 % qui restent dans l'atmosphère, d'où le réchauffement climatique.

Et les deux tiers de ces émissions, elles viennent de l'industrie. Donc, pour lutter contre ce réchauffement climatique, on n'a pas d'autre choix que de limiter les émissions. Et ce qu'on n'arrive pas à limiter, la seule solution qu'on a, c'est de le capturer.

Alors, qu'est-ce qu'on peut faire avec le CO_2 ? Donc, on va le capturer, le transporter et puis après on a deux possibilités : soit on va le stocker définitivement dans des réservoirs géologiques, soit on va l'utiliser pour en faire d'autres produits, typiquement des carburants pour l'aviation, des choses comme ça.

Alors je ne vais pas rentrer dans le détail, on ne peut pas tout utiliser. Il y a seulement certaines parties du CO_2 , certaines origines du CO_2 biogénique qu'on peut utiliser, mais voilà un peu pour vous donner un peu le contexte de ce qu'est le ciment et le CO_2 .

Donc, nous les quatre maîtres d'ouvrage, notre ambition, c'est d'initier une chaîne de décarbonation des industries de la vallée du Rhône. Et donc, pour initier tout ça, on va commencer par la cimenterie Vicat, qui est la plus grosse cimenterie de France, qui émet donc beaucoup de CO₂, 1,2 million de tonnes par an : on va capturer tout ce CO₂, le transporter via un pipeline existant, qui est opéré par SPSE, et puis le liquéfier à Fos-sur-Mer, chez Elengy, en vue, après, de le charger sur des navires et de l'exporter dans des réservoirs géologiques afin de le stocker géologiquement. Voilà aujourd'hui le projet de décarbonation. Alors nos objectifs. On a quatre objectifs principaux. J'en ai parlé, c'est par ce biais de capture de CO₂, qu'on peut réduire les émissions des gaz à effet de serre et faire de la cimenterie de Montalieu, donc la plus grande cimenterie de France, la première cimenterie zéro émission d'ici 2030. En créant ce réseau d'exportation du CO₂, de maintenir l'industrie et la sauvegarde des emplois sur les territoires. Et puis d'unir - on en a parlé au début - les savoir-faire des experts des quatre maîtres d'ouvrage : le transport par pipeline, la liquéfaction et l'alimentation électrique. Voilà si on peut résumer nos quatre objectifs principaux.

Les cinq grands chiffres qu'on peut retenir : 1,2 million de tonnes de CO_2 , ça, ce sont les émissions de la cimenterie qu'on va transporter sur 300 km sur toute la vallée du Rhône jusqu'à avoir accès à la Méditerranée à Fos. Ça représente à peu près entre 1 et 1,5 milliard d'euros d'investissement. Ce ne sont pas les investissements que de Vicat, c'est la totalité des investissements de tous les maîtres d'ouvrage. On anticipe jusqu'à $1\,600$ personnes mobilisées pendant les phases de travaux. Alors ces $1\,600$ personnes, ce n'est pas que sur les chantiers, c'est aussi avec les différents sous-traitants qui vont intervenir. Et tout ça pour une mise en service en 2030, donc d'ici cinq ans.

Pour entrer un petit plus dans le détail côté Vicat, on a vraiment les 1,2 million de tonnes qui vont avec une installation qui va s'implanter sur le site même de la cimenterie. »

Laure CAROUGEAU, SPSE : « Merci. Donc en fait la partie transport est constituée de trois éléments. Le premier élément et l'élément majeur, c'est effectivement la conversion d'un pipeline existant, qui va consister à mettre des organes de sécurité et de pilotage à distance sur cette infrastructure.

Mais pour relier le site de Vicat à la canalisation existante, il faut créer une nouvelle canalisation qui sera d'environ 20 km, dont le tracé va être à définir. L'aire d'étude a été déjà constituée, des fuseaux ont été identifiés, il reste maintenant à trouver le tracé qui sera retenu.

Et ensuite, une fois que les molécules seront dans le pipeline, elles descendront jusqu'au site de Fos. Il faudra aller jusqu'au site d'Elengy : il y a également une connexion à faire entre le site de Fos-sur-Mer de SPSE et le site d'Elengy, qui est situé à une dizaine de kilomètres environ.

En fait l'enjeu, quand on va créer cette chaîne-là, est que le pipeline va être configuré pour un volume d'environ quatre millions de tonnes, donc bien au-delà du volume nécessaire pour Vicat. Et donc, l'ambition, comme le disait Christian tout à l'heure, c'est de créer et d'initier toute une chaîne qui permette à d'autres industries de se raccorder ultérieurement, et de voir émerger aussi une nouvelle filière, qui va être celle de l'utilisation du CO₂, de se dire que là, principalement, on va démarrer avec du stockage, mais l'enjeu, à terme, est également de créer, de voir émerger de nouvelles structures qui pourraient utiliser ce CO₂. »

Joachim LABAUGE, Elengy: « Donc la dernière étape, dans le cas de Rhône décarbonation, c'est l'activité sur le site d'Elengy. En l'occurrence, les opérations auront lieu sur nos sites existants: le terminal de Fos Tonkin, qui est de nos deux terminaux GNL de Fos-sur-Mer. Et à l'image de SPSE qui réutilise des infrastructures existantes, on va développer cette activité CO₂ sur le site même du terminal de Fos Tonkin. Donc, là encore, on va bénéficier d'une parcelle déjà utilisée pour l'industrie. On va réutiliser quelques infrastructures, et notamment le quai qui est aujourd'hui utilisé pour du GNL, qui sera aussi utilisé demain pour du CO₂. Tout ça aussi, ça bénéficie finalement à un projet qui réduit ses impacts environnementaux. Donc l'activité principale, on y reviendra un peu plus loin dans la présentation, mais effectivement cela va être de réceptionner le CO₂ sous forme gazeuse acheminé par la canalisation de SPSE, et sur notre site, on aura une activité de liquéfaction de ce CO₂ à des fins de chargement dans des navires. La liquéfaction permet de réduire en fait les volumes et de concentrer les quantités qui sont chargées, et donc c'est un moyen de transporter de grandes quantités via le transport maritime. »

Christian DAUMARIE, Vicat : « Et nos procédés sont électrifiés. Donc, c'est pour ça qu'on a besoin de RTE, pour tout ce qui est de nous raccorder au réseau.

Si je rentre un peu plus dans le détail de la cimenterie, pour capter 1,2 million de tonnes, on va mettre en place le site de la cimenterie, une nouvelle usine qui sera intégrée dans l'usine existante : c'est l'usine de captage de CO₂, et la brique principale de ce captage, c'est un procédé cryogénique.

Alors le but n'est pas de liquéfier le CO₂ dans le pipeline. Il rentrera bien sous forme gazeuse via un procédé cryogénique qui permet, en refroidissant le gaz qui est pris à la cheminée, d'isoler petit à petit le CO₂ pour, à la fin, n'avoir que du CO₂, qu'on peut rentrer dans le pipeline.

Ce procédé de cryogénie, ce sont des technologies matures qui sont complètement électrifiables. C'est parce qu'en France on a la chance d'avoir une électricité décarbonée, qu'on s'est notamment orientés vers ces technologies.

Alors une chose importante, et vous le verrez, un des maîtres-mots de ce projet, c'est la réutilisation. C'est de limiter les impacts et, pour ça, de réutiliser au maximum de l'existant. Et côté cimenterie, en effet, il y a de nouvelles installations à construire, mais on va essayer de maximiser l'utilisation de l'existant et notamment de l'ancienne cimenterie qui est toujours là. Donc, on a une partie démolition à faire, mais il y a toutes les fondations et tout l'impact au sol. On va réutiliser ce qui existe notamment pour limiter les impacts, et ça va être la même chose pour tous les maîtres d'ouvrage, et principalement le pipeline qui présente de nombreux atouts. »

David VALETTE, RTE: « Cette image est là pour rappeler la position de RTE dans le paysage électrique français. Je ne sais pas si vous voyez bien sur ce petit schéma. Nous, on exploite le réseau de 63 000 volts à 400 000 volts de haute tension et très haute tension.

Et donc on raccorde toute la grosse production : les centrales nucléaires, les gros barrages hydrauliques, les grandes centrales de production. On transporte cela sur tout le territoire. Ensuite à l'autre bout, on trouve les distributeurs : ça peut être des régies, ça peut être Enedis. La plupart du temps, c'est Enedis qui distribue l'énergie jusqu'à nos maisons. On a aussi des industries qui sont raccordées directement chez nous, comme la SNCF, notamment pour l'alimentation de la traction ferroviaire. Et on a aussi des lignes transfrontalières, puisqu'on est reliés à nos voisins italiens, allemands, belges, etc. Tout le réseau électrique européen est maillé. Avec la guerre en Ukraine d'ailleurs, on a dû mailler l'Ukraine, qui a rallié le réseau électrique européen en toute urgence suite au déclenchement de la guerre. C'est un très grand système qui est électriquement connecté.

Juste un petit mot sur le raccordement électrique. Alors, aujourd'hui, on démarre, le projet est vraiment au tout début, donc, c'est vraiment une ébauche de réflexion sur le raccordement. Après, RTE est soumis à une deuxième concertation dans laquelle sera affiné le raccordement. On retrouve ici donc le site de Vicat qui est alimenté aujourd'hui depuis le poste de Bouvesse en 63 000 volts. Alors, pour la légende, le violet, c'est la ligne 63 000 volts. Le rouge, c'est le 400 000 volts, vous devez certainement connaître comme elle ne passe pas très loin d'ici. Les petits picots représentent le fait que les lignes sont ce qu'on appelle en double ternes, c'est-à-dire que sur le même pylône, on a deux lignes qui sont portées par le pylône. Et juste à côté, une autre ligne de 225 000 volts, qui est parallèle aussi à ces deux lignes.

L'idée, comme le disait Christian DAUMARIE, c'est aussi de réutiliser ce qui est existant. L'idée de base, c'est de se dire : on retrouve ici le poste de Creys. Vous connaissez également avec l'ancien Superphénix qui est juste derrière. L'idée, c'est de se baser sur le poste de Creys pour pouvoir amener de l'énergie, donc sur le poste de Vicat, puisqu'aujourd'hui, le réseau 63 000 volts ne permet pas de subvenir aux besoins futurs du projet Vicat.

Donc, pour une augmentation de puissance assez substantielle, le 63 000 volts ne le permet pas, il faut passer à l'échelon de tension supérieure : celui de 225 000 volts, qui, lui, le permet. Donc l'idée, c'est de prévoir une petite extension ici à Creys pour avoir du 225 000 volts. Aujourd'hui le poste de Creys est essentiellement en 400 000 volts. Donc, il faut rajouter des transformateurs et utiliser dans cet ouvrage-là qui est déjà existant, en l'adaptant et pour ensuite ramener l'alimentation jusqu'au site de Vicat.

Voilà, c'est la piste de réflexion que l'on a à ce stade-là de démarrage du projet. Voilà, c'est tout ce qu'on peut en dire pour l'instant.

Je rappelle le fait qu'aujourd'hui, Vicat nous a sollicités, nous RTE, pour le raccordement avec une convention, aujourd'hui on en est là (voir le schéma sur le diaporama), donc la concertation préalable CNDP au titre du code de l'environnement, au démarrage du projet. On se servira du bilan qui sera fait ensuite par les garants de la concertation, et de toutes les remarques qui auraient pu être faites pour nourrir une concertation que l'on doit mener au titre du code de l'énergie qui fait intervenir tous les élus, tous les services de l'Etat, les associations, les gestionnaires de parcs naturels, etc. Et, à la fin de cette concertation, on valide un fuseau et un tracé de moindre impact. C'est là où on définit vraiment plus précisément le raccordement du site. Donc, il y a deux échelles de temps, ce bilan de la concertation qui interviendra à l'été et qui viendra ensuite nourrir cette concertation-là dans laquelle on va approfondir, déterminer de manière plus précise, le raccordement qui nous permettra ensuite de continuer le projet, déposer les autorisations administratives liées à nos ouvrages.

Merci. »



Laure CAROUGEAU, SPSE : « Nous sommes dans l'esprit, effectivement, de réutiliser l'existant. Je pense que le pipeline illustre parfaitement cette approche.

On l'a vu, le tronçon concerné de 300 km. est le PL2. Il y aurait 25 km à ajouter en nouvelle connexion en amont et 10 km en aval, et donc en tout 35 km maximum contre 300 km existants.

L'avantage du pipeline qui est déjà en place, c'est qu'il y a une notion de rapidité. Il est présent, il est disponible. Il est en bon état, il est maintenu, donc rapidement utilisable. Le fait qu'il soit déjà positionné permet, par rapport à des ambitions de futures connexions, de permettre à chacun de visualiser la possibilité et la complexité ou pas de venir se rapprocher de ce pipeline, en tout cas de pouvoir imaginer des solutions.

C'est également beaucoup plus économique, puisqu'aujourd'hui, reconvertir le pipeline, c'est à peu près 80 % d'économies par rapport au fait d'en générer un nouveau, d'en créer un nouveau.

Et puis, c'est surtout quelque chose de vertueux au niveau de l'impact écologique, puisque, en prolongeant la vie d'une infrastructure, ça permet de ne pas réutiliser, de mobiliser de nouvelles matières premières. Pour construire un pipeline, il faut des tubes. Pour faire les tubes, il faut de l'acier, et faire 300 kilomètres de tubes d'acier, c'est énormément de matières premières. En plus, c'est aussi beaucoup d'impact au niveau des travaux, puisqu'une canalisation d'un mètre de diamètre sur 300 km de long, ça a un impact sur l'environnement relativement significatif. Donc on évite tous ces effets négatifs. D'où l'atout majeur de la présence du PL2 sur ce tronçon. »

Joachim LABAUGE, Elengy : « Voilà donc plus en détail ce qu'on va faire sur le site du terminal existant de Fos Tonkin. C'est pour nous un site qui est exemplaire dans la stratégie qu'évoquait Didier LHUILLIER de transformer nos sites en sites multimodaux de décarbonation. Sur le site, on aura plusieurs projets : le projet d'ammoniac bas carbone qui permettra de décarboner la filière ammoniac, et on aura le projet lié à Rhône décarbonation de liquéfaction et d'export de CO_2 qui arrivera via la canalisation de SPSE via le raccordement à créer entre notre site et le PL2.

Le CO_2 sera dans un premier temps liquéfié. Alors on prévoit de liquéfier ce CO_2 à basse température, de l'ordre de -50 degrés à une pression de l'ordre de 7 bars. Le CO_2 sera stocké temporairement dans des réservoirs de stockage des sites. Ce sont les deux sphères qui sont illustrées sur le schéma. Ce stockage, c'est un stockage provisoire en fait, qui permet de lisser, en tout cas de faire un stockage tampon entre l'arrivée continue du CO_2 via la canalisation et l'arrivée discontinue des navires qui viendront se charger en CO_2 pour ensuite aller vers les zones de stockage géologique permanent. Le but ultime du stockage n'est pas sur le site de Fos, il est bien dans des réservoirs géologiques en mer Méditerranée ou en mer du Nord. Mais on aura cette zone tampon, finalement, qui permet d'adapter les flux entre l'arrivée continue en gaz et les expéditions par bateau.

Et donc la dernière étape, c'est le chargement de ces bateaux. Donc, là aussi, une vertu du projet, c'est de réutiliser le quai existant du site. Aujourd'hui, on a un quai qui est dédié aux activités GNL et donc ce quai sera adapté pour accueillir des navires spécialisés pour le CO₂. Et on retrouve là, finalement, une activité qui ressemble extrêmement à celle qu'on exerce depuis des dizaines d'années, d'être un opérateur portuaire lié à la cryogénie et au service de clients, qui veulent se décarboner. Donc voilà on est dans notre champ de compétence, on est dans un site existant. On a tous les atouts pour participer à ce projet. »

Christian DAUMARIE, Vicat: « Et donc quelques éléments sur le calendrier.

Grossièrement, le calendrier se décompose en deux grandes phases : une première phase, qui va couvrir jusqu'à fin 2027, qui est une phase où on va finaliser la conception technique du projet. On va faire toutes les études environnementales, on va faire toutes les demandes d'autorisation et aussi mettre en place le financement du projet.

Basé là-dessus, on peut décider fin 2027 d'y aller, et ensuite, il y a trois ans de mise en œuvre et de construction du projet pour avoir la mise en production en 2030.

Ce projet ne démarre pas aujourd'hui. Il a été démarré il y a à peu près deux ans. On a déjà fait, donc, un certain nombre d'études, notamment d'études techniques, qui nous ont permis de sélectionner des technologies. Et toutes ces études, toute cette connaissance du projet nous ont permis notamment de nourrir le dossier des maîtres d'ouvrage, et donc de nourrir la concertation avec des informations tangibles, solides, sur lesquelles on va pouvoir discuter, sur lesquelles vous vous interrogez, poser des questions.

Voilà grossièrement le planning, donc si je résume le projet en trois points. Un : ce projet Rhône décarbonation va permettre de décarboner un des cinquante sites les plus émetteurs de France, la



cimenterie de Montalieu. Deux : ça va lancer tout un réseau qui va permettre dans le futur à d'autres émetteurs, et potentiellement même des plus petits émetteurs, de venir se raccorder sur une infrastructure qui, à ce moment-là, existera et sera en service. Et trois, le maître mot du projet, je le redis, c'est la réutilisation au maximum d'infrastructures existantes pour limiter les impacts. »

Diffusion de la vidéo de présentation du projet

La vidéo est disponible en ligne sur le site du projet : https://concertation-rhone-decarbonation.fr/les-caracteristiques-du-projet/

Echanges sur le contexte et le projet

Séverine DUMONT: « Eh bien, merci pour votre écoute et on va passer au temps d'échanges. Donc, si vous avez des questions, les maîtres d'ouvrage sont à votre disposition pour y répondre, donc, n'hésitez pas à lever la main. »

Participant n° 1: « Une question pour RTE. Donc, vous avez dit qu'il y a besoin de 225 000 watts pour alimenter Vicat, c'est ça ? Donc aujourd'hui, la production solaire de Malville est suffisante pour alimenter Vicat, ou vous allez augmenter les panneaux ? »

David VALETTE, RTE: « Excusez-moi, je n'ai pas très bien compris. »

Participant n° 1: « En fait, Malville, c'est une centrale solaire aujourd'hui. »

David VALETTE, RTE: « Oui, il y a des panneaux. Alors c'est EDF qui exploite ça, je pense. Je crois qu'ils ont installé une centrale, mais elle débite sur du 20 000 volts. Je crois que ce n'est pas très suffisant pour alimenter Vicat. Donc, je ne peux pas vous en dire plus, c'est un projet que nous, on ne connaît pas. Je pense qu'ils sont raccordés chez Enedis. Donc c'est un petit parc solaire qui est à côté du poste électrique existant de Creys, c'est ça? »

Participant n° 1: « Oui, mais comme vous dites que ça part de Malville... »

David VALETTE, RTE: « Oui ça part du poste de Creys existant 400 000 volts, qu'il faudra étendre avec une partie 225 000 volts. Et ensuite, on utilisera la ligne dont on parlait tout à l'heure pour alimenter le site de Vicat. Mais le parc photovoltaïque, nous on ne le connaît pas côté RTE. Je pense qu'il est raccordé chez Enedis, donc en plus basse tension. Je pense que ça doit être 20 000 volts, et donc en 20 000 volts ça doit être une puissance beaucoup plus faible. Ça doit être 5 mégawatts. L'ordre d'idée de la production solaire, d'un parc solaire, c'est à peu près un hectare pour un mégawatt. A peu près. Je ne connais pas la surface là-bas qui existe. »

Participant n° 1 : « Combien d'hectares de panneaux photovoltaïques faudrait-il pour alimenter le site de Vicat ? »

David VALETTE, RTE: « Il en faudrait beaucoup. Il faudrait demander à un spécialiste du solaire, un producteur, mais je pensais au moins 70, 80, voire plus, sachant que le solaire, vous voyez, à 19h, il ne produirait pas beaucoup... Et c'est intermittent bien sûr. »

Raphaël QUESADA, Lo Parvi: « J'avais exactement la même question. Que ce soit cette centrale ou une autre, c'est de pouvoir convertir en en puissance tout ce qu'il faudrait en panneaux photovoltaïques pour avoir une idée sur le territoire, parce qu'on s'amusait à le faire, pour la consommation énergétique des habitants. Donc, ça serait bien, pour un projet comme ça, de pouvoir convertir pour qu'on ait une idée, parce que les communes ont des projets photovoltaïques sur le territoire. Voilà, on est en plein dedans et donc ça sera intéressant de savoir ce que ça représenterait. »

David VALETTE, **RTE**: « Il faudrait vraiment vous adresser aux spécialistes du solaire, il y a des syndicats... »



Raphaël QUESADA, Lo Parvi : « Non, non, je, je m'adresse à vous, à vous de me donner la réponse. On est là pour ça. Je ne vais pas aller demander à d'autres spécialistes, on est là ce soir pour que le débat public puisse nous répondre. »

David VALETTE, RTE: « Nous on est le réseau de transport d'électricité, on n'est pas producteur. »

Raphaël QUESADA, Lo Parvi : « Je suis d'accord mais à la prochaine réunion, vous aurez la réponse, je suis sûr... »

David VALETTE, RTE: « C'est à peu près un hectare par mégawatt. Si vous voulez 70 mégawatts, il faut au moins 70 voire plus... Et c'est intermittent, c'est un maximum de production autour de midi – 14 h. Et puis, le soir, forcément, il n'y a plus de production solaire. Et puis après, je ne connais pas le cycle de consommation du site de Vicat. »

Christian DAUMARIE, Vicat: « RTE s'occupe du raccordement, ce n'est pas eux qui nous alimentent en électricité. Après nous, on va vers des fournisseurs d'électricité dont EDF, évidemment. On signe des contrats long terme qui nous alimentent et dans ces contrats, on en a qui seront beaucoup sur l'énergie renouvelable. On peut choisir dans nos contrats d'alimentation quel type d'énergie on veut. Il y a toute une batterie de types de contrats plus ou moins longs, avec différents types d'énergies. Il y a tout un travail qui est fait là-dessus et également sur l'effacement électrique pour pouvoir, nous, arrêter, en tant que gros consommateur, être en capacité d'arrêter de consommer l'électricité quand il y a des pics de demande. »

Raphaël QUESADA, Lo Parvi: « A travers ma question, c'était aussi pour le territoire, puisqu'on est sur des projets de territoire. C'est dire: le territoire, il a besoin de quelle surface de panneaux photovoltaïques pour ne pas voir des projets se développer partout sans être regardés? Et que ce soit vraiment le territoire qui choisisse de dire: « pour alimenter les habitants, pour alimenter l'économie sur le territoire, on a besoin, si on voudrait que tout soit en photovoltaïque, voilà ce dont on aurait besoin sur le territoire. » J'en profite pendant que j'ai le micro, pour RTE: la ligne sur le fuseau, donc il y a des lignes existantes, effectivement. Pour la petite histoire, elles passent aujourd'hui sur un arrêté préfectoral de protection de biotope et sur une réserve naturelle régionale dont je suis gestionnaire, qui appartient... Les terres appartiennent à Vicat. Voilà donc, il faudra bien regarder ça, puisqu'on les a fait équiper, notamment pour les problèmes de collisions avec la faune et tout ça. Donc, je pense qu'il va falloir être très vigilant sur ce sujet-là. »

David VALETTE, **RTE**: « Nous serons très vigilants et ça, on le verra justement dans la deuxième concertation dont on parlait tout à l'heure, avec les services de l'Etat. »

Raphaël QUESADA, Lo Parvi : « J'ai bien noté ça. »

David VALETTE, RTE: « On va étudier ça, cette spécificité ».

Raphaël QUESADA, Lo Parvi: « Un autre point qui n'a pas été abordé là mais qui est abordé dans le dossier, que j'ai lu avant de venir et qui me semble vraiment important par rapport à la capture à l'usine, c'est qu'on va traiter aussi d'autres problèmes, qui sont les oxydes d'azote et les oxydes de soufre, qui sont quand même un gros problème de pollution actuellement, avec des fois, des dépassements, et il a fallu, avec les matériaux qui sont amenés, notamment pour le soufre, j'ai en mémoire qu'il a fallu intervenir des fois et je pense que ça, vous devriez plus le mettre en avant, parce que c'est quand même une grosse dépollution sur le secteur. On parle beaucoup du CO₂ mais il y a le reste, donc ça va être dépollué, c'est important de le mettre en avant. Et c'est important de mettre en avant ce que ça va devenir une fois que vous l'avez récupéré : qu'est-ce que vous en faites, qu'est-ce qui peut être réinjecté dans le processus, qu'est-ce qui ne le sera pas ? Il y a un plan déchets donc il faudra voir... Mais ça, c'est un point, à mon avis, qu'il faut vraiment mettre en avant parce que c'est une sacrée dépollution sur le territoire. On parlait des problèmes de pollution de CO₂, et le CO₂ ce n'est quand même pas neutre, mais les NOx non plus. Un point important.

Et l'autre point important pour nous : la façon de le présenter, effectivement, 300 km qui sont réutilisés, c'est génial, c'est absolument génial. Ce qui m'inquiète, c'est les 25 km qui sont sur notre territoire. Et ce

que je n'ai pas comme élément dans le document, et je l'ai déjà demandé, pour le moment, je n'ai pas encore la réponse, donc, j'espère avoir la réponse avant le débat qui est prévu à l'automne, spécifiquement pour ça, pendant ce débat-là. C'est donc : a priori, ce que j'ai compris, c'est un tuyau de 50 cm de diamètre, c'est : est-ce qu'il peut passer sous des routes et des chemins existants ? Quelle est la servitude ? Est-ce qu'il peut y avoir de la végétation dessus ou pas ? Quel est le poids qui peut passer dessus ou pas ? Est-ce que ça peut être sur des terrains agricoles ? Tous ces éléments, on ne les a pas. Moi, je pense qu'il faut qu'on les ait pendant ce débat public et qu'on n'attende pas l'automne pour avoir ça, parce que s'il y a des choix de fuseaux à faire... Et la servitude, elle est sur combien de mètres de large ? Tous ces éléments-là, il faut absolument qu'on les ait pour ce débat-ci, il ne faut pas qu'on attende l'automne. »

Christian DAUMARIE, Vicat: « Oui, en effet, sur les NOx et SOx, on l'a expliqué dans le DMO mais je n'en ai pas parlé tout à l'heure: dans notre procédé de capture, avant de pouvoir capturer, avant de pouvoir entrer dans le process cryogénique qui va vraiment isoler le CO₂, on a un process de prétraitement des gaz, dans lequel on va abattre grandement les NOx et les SOx, alors qu'aujourd'hui on est dans les limites de la réglementation: très bien, mais en fait, avec tout le procédé qu'on met en place, on va descendre beaucoup plus bas que ce qu'on émet aujourd'hui, donc bien en-dessous des normes. Et puis le résidu est réintégré dans le ciment. Vous avez raison, c'est un point important: on capte le CO₂ mais en plus, on va dépolluer l'air sur d'autres aspects, et ça, c'est quelque chose qui est important à mettre en avant, parce que c'est un vrai plus. »

Laure CAROUGEAU, SPSE: « Concernant effectivement le raccordement, qui est loin d'être négligeable, on en est tout à fait conscient, ça retient toute notre attention et toute notre énergie, puisqu'il y a déjà des études qui ont été menées et des échanges qui ont déjà démarré avec les acteurs du territoire, mais c'est un processus qui va durer jusqu'à l'automne, qui va permettre, effectivement, de clarifier tous les éléments dont vous avez parlé. Ça va être une alternance concomitante de phases d'études, dont environnementales, de collecte de données, de contraintes et d'échanges avec, notamment les riverains et le public de manière générale.

Donc, ces éléments n'ont pas été portés dans le dossier pour l'instant, mais on a bien conscience qu'ils doivent être clarifiés pour que chacun puisse s'exprimer avec toutes les connaissances nécessaires.

Aujourd'hui – je pourrais passer éventuellement la parole à Pierre SCHMIDER qui travaille plus particulièrement sur ce sujet – mais c'est vraiment un processus en entonnoir où on part d'une aire d'étude, on arrive à des fuseaux, ce qui, à ce stade du projet, est pour l'instant porté dans le dossier, mais qui, petit à petit, va amener à un fuseau et au tracé visé, avec, au fur et à mesure, la clarification des contraintes. Donc, ça, c'est la première phase de la demande que vous aviez.

Et par rapport aux questions que vous posiez aujourd'hui, oui, le pipeline, le principal, le plus gros, passe effectivement dans des points singuliers, avec des mesures particulières, parce qu'il y a des études de dangers qui sont faites et qui permettent de caractériser les dispositions qui doit être prises. Donc, on peut passer sous une rivière, on peut passer sous une route, on peut passer sous une voie ferrée, tout ça existe aujourd'hui et donc, il y a des mesures spécifiques qui sont prises, tout à fait. »

Jean-Yves BRENIER, président de la CC Les Balcons du Dauphiné : « En contrepoint, parce que c'est aussi ce que j'esquissais dans mon introduction, c'est-à-dire que 25 km sur un fuseau de 20 mètres, ce sont quand même des surfaces qui sont importantes. Donc, ça signifie qu'il faut qu'on ait quand même très, très rapidement – et vous avez l'expertise, il me semble d'avoir déjà posé deux ou trois pipes dans votre vie, il me semble que j'ai entendu 1800 km donc, il me semble que, sur les 25, les questions qui sont posées, elles ne sont quand même pas très compliquées, c'est-à-dire : quelle est l'emprise ? Qu'est-ce qu'on peut faire dessus ? Est-ce qu'on peut passer sur une route ? Quels seront potentiellement les impacts sur la question agricole ? Quels seront les impacts sur les questions environnementales ? Je veux dire ça, ce sont des sujets : on n'attendra pas septembre, parce que, non, en collectivité, on ne pourra pas vous accompagner sur le fait de passer sur du foncier privé, public, y compris et je reviens sur la question des compensations, si on n'a pas ces réponses en amont. Parce que sinon on va mettre le frein à main, on va attendre que vous ayez des réponses. On ne pourra pas vous accompagner si on ne connaît pas l'impact sur le territoire, pour la vie économique, pour la vie agricole, pour la question environnementale. Donc, j'insiste un peu sur la question qui a été posée et je lui remets un peu de politique. Ça ne sera pas possible. »

Laure CAROUGEAU, SPSE: « On est parfaitement conscients, et pour réappuyer ce que je disais tout à l'heure, aujourd'hui – quand je dis aujourd'hui, c'est vraiment aujourd'hui – il y a déjà des contacts qui ont

été pris, notamment avec les chambres d'agriculture. Les chambres d'agriculture de l'Ain et de l'Isère ont déjà prévu de travailler ensemble. Évidemment, la vie est possible une fois que le pipe est installé. Aujourd'hui, notre pipe traverse déjà des zones agricoles. Et une fois le pipe posé, l'agriculture peut évidemment reprendre sur les terrains. Dans le cadre de la servitude, il y a quelques précautions à prendre, mais évidemment, c'est compatible, notamment avec l'exploitation des terrains agricoles. Il y a quelques précautions à prendre si, par exemple, il y avait des fruitiers qui devaient être plantés parce qu'avec les racines, il faut voir si c'est compatible. Mais par contre, de l'agriculture courante, de blé ou autre, est tout à fait compatible. [Question posée sans micro] La truffe, ça devrait être possible aussi. »

Séverine DUMONT, Systra : « Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires sur le projet qui vous a été présenté ? »

Cédric LEJEUNE, directeur général adjoint de la CC Les Balcons du Dauphiné : « Juste une petite question : est-ce que, sur le projet global, il y a une analyse du coût énergétique du projet ? Depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre, l'exploitation, depuis l'usine jusqu'au stockage en mer, sur tout ce qui est production de gaz à effet de serre. Est-ce qu'il y a une analyse aussi comparative ? Ce serait intéressant de savoir ce que va produire tout le matériel et tout le transport de ce CO₂ jusqu'en mer du Nord ou dans la Méditerranée, avec la production de gaz carbonique liée à ce process-là, parce que quelque part, on va peut-être se retrouver à produire du CO₂ pour du stocker du CO₂. C'est la question que je poserais.

Et puis sur la question des réservoirs géologiques, on est amenés à se positionner sur ce projet mais à quel point est-on dessaisi de cette question, de l'analyse environnementale et des choix qui seront faits sur les lieux de stockage, l'impact que ça représentera ? Et à plus long terme, on sait que le stockage du CO₂ se fait parfois – il y a eu un débat sur le stockage en fosses océaniques, etc., pas forcément en poche géologique : quelles garanties on a sur le long terme que la filière de stockage sera toujours la même, sera toujours en poche géologique une fois que le débat aura eu lieu et que le process sera mis en place ? Et plus globalement – je dirai ça à titre personnel, sans remettre en cause l'opportunité du projet – mais je trouve qu'il y a des élections de sémantique aussi. Vous avez parlé de zéro émission. En mobilité, quand on dit qu'on passe à un mode zéro émission, c'est qu'on passe d'une voiture qui produit du dioxyde de carbone à un vélo qui n'en produit pas. Là, on n'est pas vraiment zéro émission, on est en zéro relâchage de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et de la même façon, la décarbonation, c'est quand on passe à un système de production qui ne produit plus de gaz à effet de serre, alors peut-être que d'une façon plus idéologique... Les termes ont un sens et aujourd'hui, on réduit au maximum la part incompressible de production de gaz carbonique et l'étape pour pallier cette part incompressible, c'est de ne pas la relâcher dans l'atmosphère, mais ce n'est pas de la décarbonation au sens strict du terme, il me semble. »

Christian DAUMARIE, Vicat : « Pour répondre aux différentes questions. Sur la chaîne globale, on fait le bilan complet : on est tenu de le faire de par les réglementations, et tout ça. Et pour vous donner un ordre de grandeur, les émissions CO_2 de toute la chaîne aval, donc à la sortie de la cimenterie : le transport par pipeline, toute la liquéfaction, après le transport maritime, qui, en effet, sont les émissions principales, mais tout ce total, c'est moins de 5 % de de ce qu'on émet des 1,2 million de tonnes quand même. Donc, ça reste, en proportion, des petites quantités, mais c'est pris en compte.

Pour la sémantique. Oui, je suis d'accord, c'est vrai qu'on ne décarbone pas au sens strict, puisqu'on a fait tout ce qu'on pouvait pour limiter, pour décarboner, et puis, à la fin, il nous reste le CO_2 inévitable : il est là donc, on ne veut juste pas qu'il se relâche dans l'atmosphère parce que là ça fait un gaz à effet de serre. Donc on va chercher à le capturer, à le stocker, de façon qu'il reparte là où il était.

Et pour les réservoirs géologiques, oui, on en parle dans le DMO et tout ça, et on va en parler pendant cette concertation, même si *stricto sensu* ça ne fait pas partie du débat parce que la concertation c'est un dispositif français, et qu'on sort de la France quand on veut aller le stocker. Mais voilà, on reste quand même en Europe, on est sur des réglementations européennes qui sont très strictes.

Il y a des études environnementales qui sont faites dans tous les pays, c'est très surveillé. Donc, il y a beaucoup de demandes d'autorisation à faire sur la sécurité du réservoir. Je dirais qu'aujourd'hui, les réservoirs sur lesquels on se destine, parce que ce sont les seuls qui sont prêts actuellement, ce sont les anciens réservoirs d'hydrocarbures qui ont stocké pendant des millions d'années du gaz ou du pétrole et qui sont testés. Un des réservoirs sur lequel on travaille qui est celui d'Eni à Ravenne, il est en exploitation depuis cet été. Avec des petits volumes, il a été testé, mais depuis cet été il stocke du CO₂ et tout ça c'est surveillé. Voilà, il y en a un autre qui se trouve un peu plus loin en Grèce. Après, il y a ceux de la mer du Nord, parce que c'était des grosses réserves d'hydrocarbures. Je dirais que l'étape d'après, mais ça c'est à



plus long terme, c'est trouver des réservoirs à terre, parce que ça coûterait beaucoup moins cher d'aller stocker là. Après, il faut que ce soit compris et accepté par les territoires. Et puis, surtout, il faut identifier et caractériser ces réservoirs, faire toutes les études pour s'assurer que ce sont en effet des réservoirs qui peuvent stocker et qui sont sûrs. Et ça, ça va prendre dix, quinze ans. Il y a déjà des études qui sont lancées, pas par nous bien sûr, mais voilà, c'est déjà exploré, mais ça va prendre du temps, et attendre ce temps-là pour se mettre à la capture de CO₂ ou au stockage de CO₂, ce n'est pas en accord avec les trajectoires qu'on s'est fixées. »

Séverine DUMONT, Systra : « Cette thématique sera abordée lors d'un webinaire le 24 avril. Des experts viendront présenter et donner des précisions sur tout ce qui est stockage géologique permanent. »

Participant n° 3 : « J'anticipe le 24 avril, mais du coup, deux petites questions. Sur ces aires de stockage, comment ça se passe ? Vous prenez une concession pour le stockage ? Et à terme, il y a l'objectif de retourner utiliser un jour ce gaz liquéfié pour d'autres usages ? Quand on parle du nucléaire, on dit : on va stocker à long terme et quand on saura comment réutiliser nos déchets... Il y a toujours un peu ce débat : mais est-ce que ce gaz-là peut avoir une utilité pour d'autres processus ? »

Christian DAUMARIE, Vicat: « Pour la première question sur la façon dont ça fonctionne. Le sous-sol appartient aux Etats. L'Etat octroie une concession: dans le cas présent, si je prends Ravenne, le pétrolier Eni, qui a une concession de trente ans je crois, donc, ils ont la concession, ils exploitent comme ils veulent pour stocker du CO₂ et quand la concession se termine, si elle n'est pas renouvelée, c'est l'Etat qui récupère la propriété et qui a la charge de surveiller le stockage. Le concessionnaire a encore la charge pendant un certain nombre d'années. C'est quand même assez réglementé, mais les réglementations se mettent en place aussi.

La deuxième question, c'était sur réutiliser. Je ne veux pas m'avancer à la place des experts, mais, en gros, le CO_2 , quand on le stocke, il a tendance à se reminéraliser. Il y a plein de processus différents dans des temps différents. Ça dépend des couches géologiques, ça dépend des matériaux géologiques, de la température et tout ça. Donc, moi, j'aurais tendance à dire – mais là, c'est encore mon avis personnel – pour le coup, je ne pense pas qu'il soit exploitable. Et puis, ce n'est pas le but. En général, c'est du CO_2 fossile qu'on va stocker, donc, celui-là, on ne veut surtout pas qu'il reparte dans l'atmosphère. »

Séverine DUMONT: « Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Est-ce que les garants veulent poser des questions ? Non plus. J'en profite pour vous dire que ce soir, la réunion est enregistrée et vous pourrez la visualiser sur le site internet du projet. La réunion de synthèse qui sera le 12 juin à Fos-sur-Mer sera également enregistrée, pour que vous puissiez voir aussi les conclusions de cette concertation.

On a décidé de faire l'ouverture sur ce territoire et la clôture sur le territoire phocéen. Mais tout est enregistré et un compte-rendu aussi sera rédigé pour vous puissiez retrouver l'ensemble des échanges qui vont avoir lieu pendant cette concertation.

Donc vous n'avez plus de questions. C'est que les maîtres d'ouvrage ont été extrêmement clairs.

Donc, le prochain rendez-vous, c'est jeudi prochain et c'est un webinaire. Donc, si vous souhaitez y participer, on vous invite à vous inscrire sur le site internet. C'est un webinaire qui traitera spécifiquement des chaînes CCUS dans le cadre de la décarbonation de l'industrie, avec différents experts qui interviendront aux côtés des maîtres d'ouvrages, qui seront également présents, bien sûr. »

Mots de conclusion

Séverine DUMONT : « Si vous n'avez plus de questions, je vais laisser la parole aux garants pour un mot de conclusion. »

Jean-Michel FOURNIAU, garant: « Un mot bref de conclusion. D'abord, pour vous remercier d'avoir participé à cette première réunion de concertation. Vous avez vu que le projet était assez complexe. C'est pour ça qu'on a tenu, dans nos discussions avec les maîtres d'ouvrage, à avoir une concertation assez longue pour que les questions puissent maturer et ait le temps de venir. Parce que, c'est vrai, aujourd'hui c'est la première présentation, ce n'est pas évident de se poser toutes les questions.

Il y a effectivement des questions qui peuvent surgir, pour lesquelles les maîtres d'ouvrage n'ont pas forcément tout de suite la réponse, mais ils vous doivent la réponse dans le temps de la concertation, sur toutes les questions. Ce n'est pas forcément juste la prochaine réunion, mais ça sera dans le temps de la concertation, ça c'est très important et ce sera pareil pour les questions posées sur le site internet, avec,



si possible, un délai de quinze jours pour les réponses. Donc ça, c'est vraiment aussi un engagement des maîtres d'ouvrage, et c'est notre rôle de garant de veiller à ce que les questions posées – ce n'est pas nous qui allons faire les réponses – trouvent les réponses. Quitte, pour les maîtres d'ouvrage, à s'adresser à des experts tiers, comme ceux qui interviendront dans les webinaires, pour apporter aussi ces réponses.

La deuxième remarque, c'est justement sur les questions territoriales. On voit bien que c'est cette question-là, elle est extrêmement importante. Et donc, je pense à la prochaine réunion territoriale à Lagnieu, en mai. On a prévu – ça a été expliqué au début –au début de la concertation une phase plutôt généraliste pour expliquer l'ensemble des questions liées au captage, transport et stockage de CO₂, et puis une phase plus territoriale au cours du mois de mai : les fuseaux d'étude des 25 km de canalisations entre Montalieu et le pipe de SPSE y seront présentés.

C'est important de replacer la concertation préalable dans la temporalité d'ensemble du processus de décision. Nous entamons la concertation préalable qui porte d'abord sur l'opportunité du projet global. On fera notre bilan pour le 20 juillet. Les maîtres d'ouvrage, avant le 20 septembre, répondront et, suite à cette réponse, s'engagera une concertation continue jusqu'à l'enquête d'utilité publique. En fait, les enquêtes d'utilité publique, il y en aura plusieurs, suivant la nature des infrastructures. Mais sur la canalisation à créer, il y aura une enquête d'utilité publique classique pour examiner son tracé. Donc il y aura plusieurs temps de concertation et puis, en parallèle, la concertation Fontaine, spécifique à RTE, avec les parties prenantes. C'est plutôt dans la concertation continue que la question du choix des fuseaux présentés par SPSE sera examinée : il faudra que la concertation continue aboutisse au choix d'un fuseau qui pourrait être mis à l'enquête d'utilité publique. Dans cette première phase de concertation préalable, il faut répondre à l'ensemble des questions que vous avez posées : quels services futurs ? Est-ce que ça peut passer sous l'Ain, sous le Rhône, ce qui sera le cas, sous les routes, etc. ? C'est l'ensemble de ces questions qu'il faut déblayer pour voir comment se positionnent les différents fuseaux envisageables. La concertation continue permettra ensuite de focaliser plus sur ces fuseaux pour voir quel est le meilleur fuseau, le fuseau de moindre impact, et aboutir au choix d'un fuseau. Donc, il faut se rendre compte de ce temps, qui va durer moins d'une année, mais qui s'étale sur quelques mois pour aboutir à ces choix-là. C'est important d'avoir cette temporalité de l'ensemble des concertations qui vont vers l'enquête d'utilité publique, qui sera aussi un temps où le public pourra dire des choses, pour comprendre, finalement, quelle est la nature du débat qu'on va avoir ici. C'est vrai que les maîtres d'ouvrage ne vont pas s'engager aujourd'hui, par exemple sur la canalisation, à dire : « on passera là ». À ce stade, ce n'est pas déterminé. Il faut voir dans quelles conditions un passage est possible et examiner sur le territoire l'ensemble des contraintes qu'il y a et que chacun puisse s'exprimer sur les contraintes, que ça ne soit pas examiné uniquement par le maître d'ouvrage, mais que l'ensemble du public puisse s'exprimer sur les contraintes à prendre en compte pour ce passage.

Voilà, et donc j'invite moi aussi tout le monde à participer aux quatre webinaires qui se déroulent au mois d'avril. Il y aura aussi les débats mobiles sur les marchés, donc des possibilités de rencontres locales avec les maîtres d'ouvrage, et puis on examinera de manière plus approfondie au cours de cette concertation ces questions de fuseaux, par exemple dans les réunions territoriales du mois de mai, soit ici ou à Fos pour la partie sud.

Voilà, je vous remercie. »

Séverine DUMONT, Systra: « Merci à tous et bonne soirée. »